** Le 24 avril 2018**

**14, Bd Jules Verne**

**BP 99**

**44130 BLAIN**

**Tel 02 40 79 94 80**

le proviseur

 **aux parents d’élèves et élèves**

 **des classes de seconde**

**Objet : Organisation de la fin d’année scolaire 2017-2018**

Le lycée Camille Claudel est chaque année centre d’examens pour les Baccalauréats de mi-juin à mi- juillet. L’augmentation significative des contrôles en cours de formation encombrera le mois de mai.

Durant cette période, de nombreux enseignants sont requis pour les surveillances, les interrogations orales, les corrections et les jurys. La libération des locaux étant indispensable dès le jeudi 14 juin au matin, nous tenons à préciser aux familles, aux élèves, aux enseignants et à tous les personnels, les dates de fin de cours pour les différents niveaux.

1. **Dates de fin des cours des secondes**

Fin des cours le **mercredi 13 juin à 12h30**.

**2- Contrôle des absences et comportement**

L’assiduité au cours est bien sûr requise jusqu’à la date ci-dessus. Les enseignants, les conseillères principales d’éducation et les assistants d’éducation seront vigilants quant au contrôle des absences.

Nous attendons des lycéens un comportement adapté jusqu’à la fin de l’année dans et aux abords de l’établissement (tenue vestimentaire…). Tout comportement jugé inapproprié fera l’objet d’un appel à la famille pour une prise en charge immédiate.

**3- Demi-pension**

Le restaurant scolaire fonctionnera **jusqu’au mardi 12 juin inclus pour les élèves de seconde**.

**4- Les conseils de classe**

Les conseils de classes se tiendront du jeudi 24 au mardi 29 mai.

**La fiche de dialogue-orientation a été distribuée la semaine du 16 avril pour un retour demandé le mardi 15 mai**. En cas de désaccord entre la famille et le chef d’établissement, une procédure d’appel est possible après le conseil de classe. Dans cette situation, la famille devra se préparer à émettre un ou plusieurs vœux qui seront étudiés par la commission d’appel le mardi 19 juin (1 vœu = 1 spécialité + 1 établissement).

* Pour une demande en série technologique, c’est la commission d’affectation des 21 et 22 juin, sous l’autorité des IA-DASEN à l’inspection académique, qui affectera les élèves. Les élèves désirant venir en STMG ou STI2D (sans l’option Architecture et construction) au lycée Camille Claudel procéderont à l’inscription en même temps que leurs camarades mais leurs dossiers ne seront validés qu’après réception de la notification d’affection en 1ère technologique.
* Si la famille n’accepte pas la proposition du conseil de classe et choisit un doublement en seconde, il est nécessaire de préciser les enseignements d’exploration choisis et le ou les établissements demandés. Plusieurs vœux sont à formuler avec obligatoirement le lycée de secteur en dernier vœu.
* Pour une réorientation en lycée professionnel, il conviendra d’émettre des vœux sur la fiche navette et de les classer par priorité décroissante (1 vœu= 1spécialité + 1 établissement).

**5- Réinscriptions et récupération des manuels**

 *Les manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves gratuitement par le Conseil Régional des Pays de la Loire. Les ouvrages non rendus ou détériorés seront facturés. Il est donc important de vérifier les livres de l’élève au regard de la feuille éditée et remise lors de la distribution de début d’année (n° et état des livres).* ***La validation définitive de l’inscription sera subordonnée à la restitution de l’intégralité des livres.***

Le ramassage des livres et les réinscriptions se feront les **vendredi 8 et lundi 11 juin** selon un calendrier fixé qui devra être impérativement respecté.

**La présence des élèves est indispensable jusqu’au dernier jour.**

Le proviseur,

Xavier Chartrain.